



Département de l'EURE
Arrondissement d'EVREUX
Canton LE NEUBOURG
Mairie d'IVILLE

Arrêté n°3/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation sur

D84 – Rue du cirque Bouthor

Pendant la durée des travaux

Circulation alternée par feux tricolores dans les deux sens de circulation

Nous, Maire de la Commune d'IVILLE

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1
à L 2213.6;

Vu l'instruction Interministérielle du 03 Juin 1996 relative à la signalisation routière et les
textes d'application

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la
circulation « lors des travaux : réalisation d'une tranchée drainante»

ARRETE

Article 1^{ER}: La circulation alternée par feux tricolores dans les deux sens de circulation pendant
la durée « des travaux : réalisation d'une tranchée drainante», **D84 – Rue du cirque Bouthor**.

Article 2 : Toutes les dispositions nécessaires à la signalisation et à la circulation seront mises
en place par l'Entreprise chargée des travaux.

Article 3: Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie et à chaque extrémité de la **D84
– Rue du cirque Bouthor**

Fait à IVILLE,
8/04/2025,
Le maire,
Jean-Paul LEGENDRE

